

Rectificatif du Conseil administratif de la ville de Meyrin concernant les arguments avancés par les référendaires sur le projet Cœur de cité!



Ces dernières semaines, chaque foyer meyrinois a reçu un tout-ménage du « **comité référendaire interpartis** » contre la **délibération** du Conseil municipal de la commune de Meyrin **votée le 28 mai 2024 à l'unanimité de l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal moins une abstention**, ouvrant un crédit de construction de CHF 87'473'186.- destiné à la réalisation de l'ensemble des éléments du **Cœur de cité**, comprenant les aménagements des espaces publics et le bâtiment de la nouvelle mairie.

Conformément à l'article 8D du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (REDP), l'Exécutif peut faire parvenir aux électrices et électeurs des informations supplémentaires et notamment des **avis rectificatifs** lorsque la liberté de vote risque d'être faussée par une information erronée ou tendancieuse provenant de tiers.

Il s'avère que dans le tout-ménage envoyé par Monsieur Emile Hubert, **de nombreuses informations sont fausses**. Vous trouverez quelques clarifications factuelles à l'intérieur de ce document qui vont vous permettre d'y voir plus clair.

Laurent Tremblet
Conseiller administratif

Eric Cornuz
Maire

Nathalie Leuenberger
Conseillère administrative



Vous trouverez ci-dessous les clarifications factuelles aux arguments posés par les référendaires :



Le coût de la nouvelle mairie et des aménagements extérieurs

Les coûts de la construction de la nouvelle mairie, des espaces extérieurs et des frais de fonctionnement sont dans les standards des coûts actuels des nouvelles constructions dans le canton de Genève. Ils sont certes importants car ils constituent un investissement pour les Meyrinoises et Meyrinois pour les décennies futures.



Le montant du devis estimatif

Il n'a jamais été question d'un devis estimatif d'un montant de CHF 45 millions soi-disant annoncé en décembre 2018. Le seul et unique devis estimatif a été présenté en commission politique, le 13 décembre 2022. Son montant est en cohérence avec le montant voté dans la délibération du 28 mai 2024, à l'unanimité des partis du Conseil municipal moins une abstention.



Les coûts d'honoraires et salaires d'ingénieurs

Les honoraires et salaires d'ingénieurs en lien avec le projet sont de CHF 15,9 millions et non de CHF 17 millions comme annoncé par les référendaires.

Ce montant couvre l'ensemble des prestations des mandataires sur toute la durée du projet, de l'étude à la réalisation, c'est-à-dire depuis janvier 2020 date à laquelle le lauréat du concours a été choisi jusqu'à fin 2029, date estimée de la livraison de l'ensemble du périmètre de Cœur de cité. Il s'agit donc de près de 40 bureaux d'architectes, d'ingénieurs et autres spécialistes en lien avec le projet qui seront ainsi rémunérés sur plus de 9 ans.



La couleur de la nouvelle mairie

La couleur du projet n'est pas définitive. À ce jour, seule la gamme chromatique du beige au rouge a été validée conformément au projet lauréat. Une consultation publique pour choisir la couleur définitive du bâtiment sera lancée en début 2025.



Le tea-room et le restaurant du Forum de Meyrin

Aucune cuisine professionnelle n'est prévue dans la nouvelle mairie. L'idée actuelle est d'y mettre un tea-room qui permettra d'offrir une petite restauration uniquement, couplée à un programme d'intégration à l'emploi destiné aux Meyrinoises et Meyrinois. La gérance du restaurant du Forum n'a pas été remise au concours pendant la durée des travaux. Une fois ceux-ci réalisés, il sera alors possible de le faire.



Le montant de la rubrique divers et imprévus

Concernant les CHF 9,8 millions de la rubrique divers et imprévus, ce montant correspond au standard de 10 % du budget global. Comme pour chaque chantier, ce montant ne sera pas dépensé si aucun élément divers ou imprévu ne venait perturber le bon déroulement du projet.



Les manifestations du Forum de Meyrin

Les manifestations de grande capacité resteront au Forum, le nouveau bâtiment, n'ayant pas été prévu pour les accueillir.



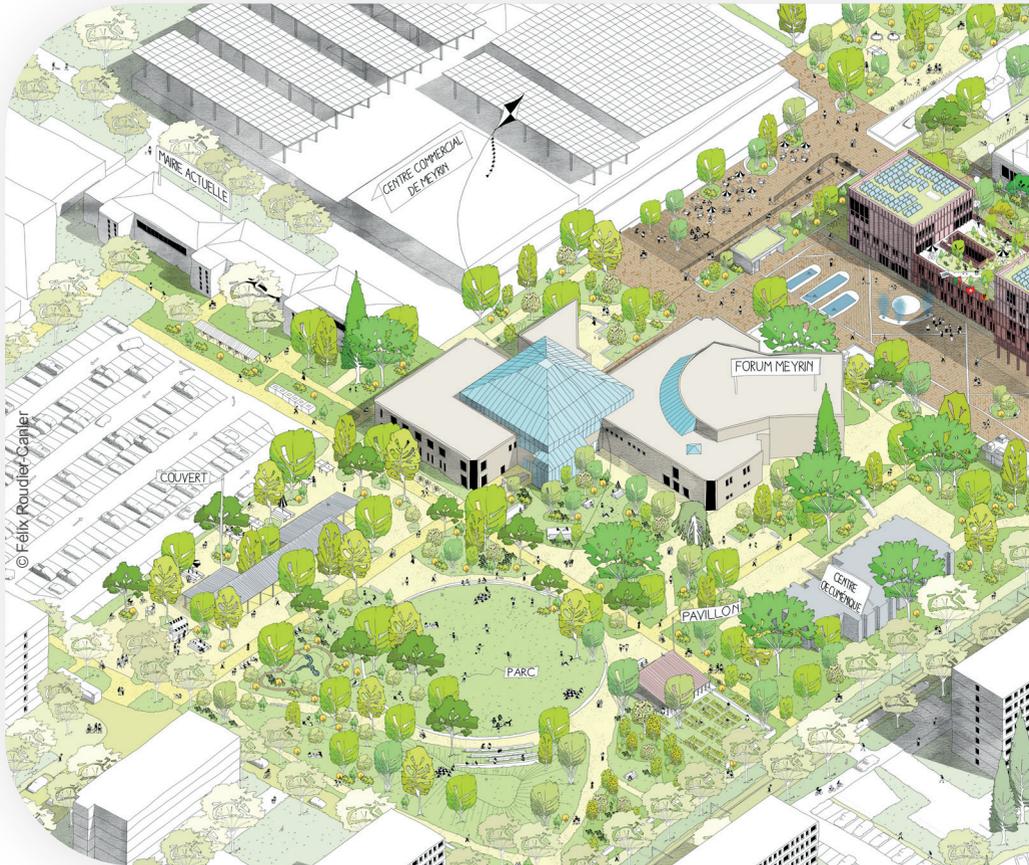
La démolition de l'extension de la mairie actuelle

L'extension de la mairie actuelle a toujours été soumise à une autorisation de construire pour une durée limitée dans le temps et revêt ainsi un caractère provisoire. En démolissant cette extension, le projet Cœur de cité va ainsi permettre de rendre cette zone à l'espace public et d'élargir le passage actuel en agrandissant la perspective visuelle sur le Jura. D'autres affectations de la mairie actuelle sont en cours de réflexion et permettront de répondre aux besoins de locaux pour les associations meyrinoises.



Les excédents des comptes 2022-2023

Nous souhaitons rappeler ici que les excédents extraordinaires réalisés en 2022-2023 ne sont en aucun cas « piqués » aux contribuables de Meyrin. Ils sont le fruit des impôts des personnes physiques soumises à l'impôt et également des entreprises meyrinoises. Ces excédents sont réinvestis dans de nombreux projets, tels que Cœur de cité ou la rénovation des écoles, tous au profit des Meyrinoises et Meyrinois.



© Félix Roudier-Cantier